HERBLAY
SUR-SEINE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil municipal

SÉANCE ORDINAIRE DU 30 MARS 2026
L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, LE TRENTE MARS

DELIBERATION n°2026/018

Le Conseil municipal de la commune d'Herblay-sur-Seine, légalement convoqué le 24 mars 2026, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Philippe ROULEAU.

Le nombre de Conseillers :
En exercice : 39 *Présents : 39* *Votants : 39*

SECRETAIRE DE SEANCE : Philippe BARAT

QUESTION N°012

OBJET : CONSEIL D'ECOLES – DESIGNATION DES REPRESENTANTS

ETAIENT PRESENTS :

M. Philippe ROULEAU, Maire, Vice-président du Conseil départemental du Val d'Oise,
M. Philippe BARAT, Mme Nadine PORCHEZ, M. Johann ROS, Mme Sarah NEROZZI-BANFI (à partir du point n°011), M. David GOSSET, Mme Séverine GOMES, M. Philippe VONMEURS, Mme Marlène MATHIOT, M. Dominique ROUSSEL, Mme Sophie LEVASSEUR, M. Benoit VINCENT, Adjoints au Maire,
M. Gérard PIPAT, Mme Evelyne LARGENTON, Mme Catherine LIGNIER, Mme Adèle ALBERT-ETIENNE, M. Xavier DAUDE, M. Christian CHAPELLON, M. Philippe LEVEQUE, Mme Sofia RODAS-POWLOFF (à partir du point n°005), Mme Linda SAGET, Mme Marianne PATARIN, Mme Yasmina SOLTANI, Mme Samira BELMOKHTAR, M. Mohamed EL BAGHDADI, Mme Oriane SIMON, M. Mounir BAYACH, Mme Célina FLAVENOT, M. Michaël BAUMGARTNER, M. Anisse MAGRI (à partir du point n°011), Mme Sohane ZADIGUE-BAPTISTE, M. Axel LEGRAND (à partir du point n°033), M. Nathan BOROWIECKI, M. Philippe CERISIER, Mme Nathalie CHAUFFOUR, Mme Cécile RILHAC, Mme Elya CONZA (à partir du point n°033), M. Olivier DALMONT, Mme Cécile JOBIN, Conseillers municipaux.

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES :

Mme Sarah NEROZZI-BANFI a donné pouvoir à Mme Nadine PORCHEZ (jusqu'au point n°010),
Mme Sofia RODAS PAWLOFF a donné pouvoir à M. Johann ROS (jusqu'au point n°004),
M. Anisse MAGRI a donné pouvoir à M. David GOSSET (jusqu'au point n°010),
M. Axel LEGRAND a donné pouvoir à M. Philippe BARAT (jusqu'au point n°032),
Mme Elya CONZA a donné pouvoir à M. Olivier DALMONT (jusqu'au point n°032).

Accusé de réception en préfecture
095-219503067-20260330-Q012DB2026-018-DE
Date de télétransmission : 01/04/2026
Date de réception préfecture : 01/04/2026

CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 30 MARS 2026

QUESTION N°012

OBJET : CONSEILS D'ECOLES – DESIGNATION DES REPRESENTANTS

RAPPORTEUR : M. LE MAIRE

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2121-22 et L. 2121-29,

Vu le Code de l'éducation et notamment ses articles D.411-11 et suivants,

Vu le renouvellement du Conseil municipal et son installation en date du 21 mars 2026,

Considérant que le conseil d'école donne son avis sur les questions intéressant la vie de l'école, notamment, sur l'utilisation des moyens alloués à l'école, les activités périscolaires, la restauration scolaire, la protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire, le respecte et la mise en application des valeurs et des principes de la République,

Considérant que l'article D. 411-1 du Code de l'éducation précise que le conseil d'école est composé notamment de deux élus : le Maire ou son représentant et un conseiller municipal désigné par le conseil municipal,

Considérant donc la nécessité de désigner un élu représentant la Ville pour siéger et participer au sein des conseils d'école, instance principale de concertation institutionnelle, et ce, pour l'ensemble des écoles maternelles et élémentaires de la Ville,

Il est proposé de désigner comme suit :

ECOLES	REPRESENTANT TITULAIRE	REPRESENTANT SUPPLEANT
PERGAUD (maternelle)	Philippe VONMEURS	Sarah NEROZZI-BANFI
PASTEUR (élémentaire)	Philippe VONMEURS	Sarah NEROZZI-BANFI
MARIE CURIE (élémentaire)	Séverine GOMES	Anisse MAGRI
LA TOURNADE (maternelle)	Séverine GOMES	Anisse MAGRI
JEAN MOULIN (maternelle)	Philippe LEVEQUE	Anisse MAGRI
JEAN MOULIN (élémentaire)	Philippe LEVEQUE	Anisse MAGRI

LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF PEUT ETRE SAISI DANS UN DELAI DE 2 MOIS A COMPTER DE SA PUBLICATION, SON AFFICHAGE OU LE CAS ECHEANT SA NOTIFICATION, PAR L'APPLICATION INFORMATIQUE « TELERECOURS CITOYENS » ACCESSIBLE PAR LE SITE INTERNET : WWW.TELERECOURS.FR.

Accusé de réception en préfecture
095-219503067-20260330-Q012DB2026-018-DE
Date de télétransmission : 01/04/2026
Date de réception préfecture : 01/04/2026

LES CHENES (maternelle)	Linda SAGET	Catherine LIGNIER
LES CHENES (élémentaire)	Linda SAGET	Catherine LIGNIER
LES BUTTES BLANCHES (élémentaire)	Evelyne LARGENTON	Nathan BOROWIECKI
LES BUTTES BLANCHES (maternelle)	Evelyne LARGENTON	Nathan BOROWIECKI
SAINT EXUPERY (maternelle)	Dominique ROUSSEL	Célina FLAVENOT
SAINT EXUPERY (élémentaire)	Dominique ROUSSEL	Célina FLAVENOT
JEAN JAURES (élémentaire)	Oriane SIMON	Marianne PATARIN
JEAN JAURES (maternelle)	Oriane SIMON	Marianne PATARIN
JEAN-LOUIS ETIENNE (maternelle)	Marlène MATHIOT	Sohane ZADIGUE-BAPTISTE
JEAN-LOUIS ETIENNE (élémentaire)	Marlène MATHIOT	Sohane ZADIGUE-BAPTISTE

Le Conseil municipal approuve les désignations ci-dessus et précise que le représentant de Monsieur le Maire, désigné par arrêté est Madame Sophie LEVASSEUR, 10ème Adjointe au Maire.

ADOPTE À ***l'Unanimité (39 voix pour).***

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Et ont, les membres présents, signé au registre.
Pour extrait conforme,

Philippe BARAT Premier Adjoint au Maire, Secrétaire de séance	Philippe ROULEAU Maire d'Herblay-sur-Seine Vice-président du Conseil départemental du Val d'Oise

Ville d'Herblay-sur-Seine (Val d'Oise) 92

LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF PEUT ETRE SAISI DANS UN DELAI DE 2 MOIS A COMPTER DE SA PUBLICATION ET/OU DE SA NOTIFICATION, LE CAS ECHEANT PAR L'APPLICATION INFORMATIQUE « TELERECOURS CITOYENS » ACCESSIBLE PAR LE SITE INTERNET : WWW.TELERECOURS.FR.

Accusé de réception en préfecture
095-219503067-20260330-Q012DB2026-018-DE
Date de télétransmission : 01/04/2026
Date de réception préfecture : 01/04/2026